

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE SITUATION DANGEREUSE?

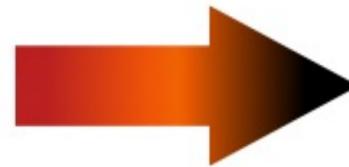


Lorsque vous êtes témoin d'une situation dangereuse il est important de la signaler. Votre déclaration (DSD) pourrait prévenir des accidents. Il est de notre responsabilité à tous de participer à la prévention des accidents et d'améliorer notre milieu de travail pour qu'il soit sain et sécuritaire.

VOICI LA PROCÉDURE :

1. Avisez votre gestionnaire de la situation.
2. Complétez la DSD.
3. N'oubliez pas d'inclure votre adresse courriel personnelle ainsi que votre catégorie d'emploi.

Scanner le code QR de la DSD ou visiter le site « Laval en santé » pour remplir le formulaire de la déclaration d'une situation dangereuse (DSD).



CODE QR DSD



INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Vous pouvez inclure des photos dans votre déclaration.
- Détailler au maximum.
- Votre gestionnaire doit vous faire un suivi à l'intérieur des 72 heures suivant votre DSD.

Pour toutes questions :

COURRIEL :

santeseurite@hotmail.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

(450) 978-8300 poste 18290